

Bulletin



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
COMMERCIALISATION ET SERVICES

N° 39 | FÉVRIER 2014

10^E ÉDITION DU PROJET « VIVRE DE SA PASSION POUR L'HORTICULTURE! » :

Besoin de
CONSEILLERS-VEUNDEURS
en jardinerie
pour la prochaine saison?

Participez
à la 10^e édition du projet
*Vivre de sa passion
pour l'horticulture!*



Ce projet pourrait vous permettre d'accéder à une main-d'œuvre :
- Motivée et présélectionnée
- Intéressée par un poste de conseiller-vendeur en jardinerie
- Ayant reçu une formation préparatoire à l'emploi dispensée par l'AQCHO

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- Être disposé à évaluer les candidatures reçues dans le cadre du projet
- Fournir la description et les conditions spécifiques d'emploi
- Contribuer au financement de la formation des candidats (250 \$/candidat)*

* Les membres et les nouveaux membres de l'AQCHO pourront recevoir un remboursement partiel des coûts de participation au projet.

HortiCompétences
COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
COMMERCIALISATION ET SERVICES

Information et inscription :
450 774-3456
www.horticompetences.ca



Parti du réseau
de commercialisation
de l'horticulture
du Québec

les inscriptions des entreprises se poursuivent!

Il est encore temps – pour les jardinerie à la recherche de conseillers-vendeurs pour la prochaine saison – de s'inscrire au projet **Vivre de sa passion pour l'horticulture!** Pour ce faire, les employeurs intéressés doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Avoir des postes de conseiller-vendeur à pourvoir;
- Être disposés à évaluer les candidatures reçues dans le cadre du projet;
- Fournir la description et les conditions spécifiques d'emploi (le nombre d'heures, la durée, le salaire offert, les exigences du poste, etc.);
- Contribuer au financement de la formation des candidats (250 \$/candidat).

Pour s'inscrire, les employeurs n'ont qu'à remplir le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://horticompetences.ca/formulaire-inscription-des-entreprises/>.

Ce projet vise à intégrer des personnes de 50 ans et plus dans des postes de conseiller-vendeur en jardinerie. Les candidats présélectionnés et jumelés à une jardinerie de leur région auront droit à une formation préparatoire de 2,5 jours – les 1^{er}, 2 et 3 avril prochains – avant d'être intégrés en emploi.

Pour plus d'information, on peut communiquer avec Mme Catherine Lamothe, chargée de projets, par courriel, à catherine.lamothe@horticompetences.ca, ou par téléphone, au 450 774-3456.

Ce projet est rendu possible grâce à la collaboration de l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO).

SOMMAIRE

10 ^e édition du projet « Vivre de sa passion pour l'horticulture! » : les inscriptions des entreprises se poursuivent!	p.1
Apprendre tout en travaillant	p.2
Conférences RH d'HortiCompétences les 19 février et 13 mars 2014	p.2
Formation des compagnons en aménagement paysager	p.3
Nouveau représentant – services aux entreprises chez HortiCompétences	p.3
Le service d'affichage d'offres d'emploi d'HortiCompétences : pour recruter des travailleurs qualifiés en horticulture ornementale	p.3
Les ateliers RH d'HortiCompétences : une formule gagnante!	p.4
Concours « Chapeau, les filles! » : pour honorer les femmes choisissant d'exercer un métier traditionnellement masculin	p.4
Ressources offertes aux entreprises par Emploi-Québec pour la main-d'œuvre	
- Programme « Découvrir »	p.5
- Subvention salariale pour employés	p.5
- Contrat d'intégration au travail	p.5
- Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	p.6
- Soutien en gestion des ressources humaines	p.6
- Compétences-entreprises.net : six nouvelles capsules de formation sont maintenant disponibles!	p.6
- Investissement-compétences : favoriser la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre	p.7
Hausse du salaire minimum le 1 ^{er} mai 2014	p.7
Promotion de l'horticulture	p.7

CONSULTEZ NOTRE
SITE INTERNET AU
WWW.HORTICOMPETENCES.CA



APPRENDRE TOUT EN TRAVAILLANT

La Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF) aura lieu du 29 mars au 6 avril 2014 dans les 17 régions du Québec. À cette occasion, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), qui coordonne la SQAF, invite les entreprises à souligner l'importance de l'apprentissage pour le milieu du travail.

Les employeurs peuvent profiter de la Semaine pour saluer, lors d'une activité de rencontre ou dans le journal interne, les membres de son personnel qui ont entrepris une démarche de formation. L'ICÉA peut se rendre disponible pour organiser des remises d'attestation soulignant la démarche de formation dans les régions ou les entreprises.

Pour en savoir davantage, les employeurs sont invités à se rendre sur le site Internet de la SQAF au www.adulteenformation.com.

CONFÉRENCES RH D'HORTICOMPÉTENCES LES 19 FÉVRIER ET 13 MARS 2014

HortiCompétences – en collaboration avec l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO), l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP), l'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ) et l'Association Irrigation Québec (AIQ) – organisera deux conférences en gestion des ressources humaines à l'intention des propriétaires et gestionnaires d'entreprise horticole.

C'est dans le cadre des assemblées générales annuelles de ces associations que sera présentée la conférence **Gérer le stress et favoriser la résilience**, par M. Bruno Ouellette, psychologue organisationnel et conférencier chez SPB Psychologie organisationnelle. Cette conférence unique permettra d'explorer les voies qu'empruntent les personnes qui subissent des stress importants et constants. Par ailleurs, elle aidera les participants à :

- Réfléchir aux causes de leur stress;
- Comprendre les effets qu'il peut avoir sur leur santé;
- Acquérir des outils qui leur permettront de relever plus facilement les défis auxquels ils font face.

Les deux conférences auront lieu selon les modalités suivantes :

Dates	Heures	Associations	Lieux
19 février 2014	14 h 45 à 16 h	AQCHO/AQPP	Hôtel Plaza, Valleyfield
13 mars 2014	9 h à 10 h 15	ASHOQ/AIQ	Best Western Plus Hôtel Universel, Drummondville

Les personnes intéressées à assister à l'une ou l'autre de ces conférences sont invitées à communiquer avec l'agente de liaison de leur association :

- Mme Mélanie Waldhart pour l'AQCHO : par courriel, à melanie.waldhart@fihq.qc.ca, ou par téléphone, au **450 774-2228**;
- Mme Émilie Brassard pour l'AQPP : par courriel, à emilie.brassard@fihq.qc.ca, ou par téléphone, au **450 774-2228**;
- Mme Mélanie Langlais pour l'ASHOQ et l'AIQ : par courriel, à melanie.langlais@fihq.qc.ca, ou par téléphone, au **450 774-2228**.

COMPLÈT

FORMATION DES COMPAGNONS EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Les employeurs intéressés à inscrire un ou des employés pour cette formation, et qui n'ont pu le faire, peuvent laisser leur nom et leurs coordonnées. S'il y a un nombre suffisant de participants, un 2^e groupe pourra être organisé avant la fin mars 2014. Dans ce cas, les personnes visées en seront informées.

Les 11 et 12 mars prochains, à l'Hôtel & Suites Le Dauphin à Drummondville, HortiCompétences tiendra une session de formation à l'intention des personnes qui agissent comme compagnon dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour l'ouvrier ou l'ouvrière en aménagement paysager. Cette formation, d'une durée de deux jours, vise à les familiariser avec la norme professionnelle et ses outils de même qu'à développer leurs compétences relationnelles afin qu'elles puissent bien encadrer les apprentis dans leur démarche d'apprentissage.

Modalités de la formation des compagnons (groupe de 12 à 15 compagnons)

Dates : Les 11 et 12 mars 2014

Heure : 8 h 30 à 16 h 30

Lieu : Hôtel & Suites Le Dauphin
600, boul. Saint-Joseph
Drummondville (Québec) J2C 2C1

Salle : à confirmer

Coût : 50 \$/personne plus taxes

Les employeurs – intéressés à inscrire un de leurs employés à cette formation – sont invités à remplir le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante, sous le volet « Formation des compagnons en aménagement paysager » : <http://horticompetences.ca/employeurs-et-gestionnaires/apprentissage-en-milieu-de-travail-et-reconnaissance-des-competences/>.

Pour plus d'information, les employeurs peuvent communiquer avec Mme Catherine Lamothe, chargée de projets, par courriel, à catherine.lamothe@horticompetences.ca, ou par téléphone, au **450 774-3456**.



Offres
d'emploi

LE SERVICE D'AFFICHAGE D'OFFRES D'EMPLOI D'HORTICOMPÉTENCES : POUR RECRUTER DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS EN HORTICULTURE ORNEMENTALE

Spécialisé en horticulture ornementale, le service d'affichage d'offres d'emploi d'HortiCompétences est l'outil de recrutement tout désigné pour dénicher des travailleurs qualifiés dans le domaine. Bénéficiant d'une notoriété de plus en plus considérable, il offre plusieurs avantages dont :

- Une visibilité exceptionnelle sur le site Internet d'HortiCompétences et sa version adaptée pour les appareils mobiles;
- La possibilité de diffuser ses offres sur les réseaux sociaux;
- La possibilité d'y intégrer le logo de son entreprise;
- Une accessibilité 24 h/7 jours; et
- La diffusion des nouvelles offres aux candidats abonnés au fil RSS.

Les employeurs qui souhaitent afficher une ou plusieurs offres d'emploi sont invités à prendre connaissance des modalités d'abonnement à ce service et à remplir le formulaire disponible à l'adresse suivante :

<http://horticompetences.ca/employeurs-et-gestionnaires/recrutement-et-gestion-de-la-main-doeuvre/?accordeon=1>.

Par ailleurs, HortiCompétences encourage tout employeur à la recherche de travailleurs à inscrire gratuitement ses offres sur le site de Placement en ligne d'Emploi-Québec au : <http://placement.emploiquebec.gouv.qc.ca/mbe/login/portail/portempl.asp>.

En plus de maximiser la visibilité de leurs offres auprès de la main-d'œuvre, les employeurs contribueront ainsi à ce que les statistiques de l'emploi en horticulture ornementale reflètent la réalité du marché du travail.

NOUVEAU REPRÉSENTANT – SERVICES AUX ENTREPRISES CHEZ HORTICOMPÉTENCES

À l'emploi d'HortiCompétences depuis le début janvier, M. Benoit Asselin agit à titre de représentant – services aux entreprises. Issu de l'industrie de l'horticulture ornementale, M. Asselin s'assure de promouvoir le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour l'ouvrier ou l'ouvrière en aménagement paysager auprès des entreprises visées.

Les employeurs intéressés à en connaître davantage sur le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) peuvent communiquer avec M. Benoit Asselin, par courriel, à benoit.asselin@horticompetences.ca, ou par téléphone, au **450 774-3456**. M. Asselin sera disponible jusqu'au 29 mars 2014 pour répondre aux demandes des employeurs.



LES ATELIERS RH D'HORTICOMPÉTENCES : UNE FORMULE GAGNANTE!

Le 30 janvier dernier, à l'Hôtel & Suites Le Dauphin à Drummondville, s'est tenue la première édition des **Ateliers RH d'HortiCompétences**. Au total, 46 participants ont pu assister à deux des trois ateliers suivants :

- **Ce que l'employeur doit savoir sur l'assurance-emploi**, par M^e Jean-Guy Ouellet de Ouellet, Nadon et associés;
- **La communication : mode d'emploi**, par M. Robert Bouchard du Groupe Conscientia inc.;
- **Coach, c'est du sport!**, par M. Guy Lajoie de Décoration horticole Guy Lajoie inc.

Fort appréciée, cette nouvelle formule a permis aux propriétaires, gestionnaires, contremaîtres et chefs d'équipe d'une entreprise horticole d'en apprendre davantage sur les différents sujets proposés et d'avoir en main des outils pour mieux comprendre l'assurance-emploi, communiquer avec ses employés ou les coacher.

HortiCompétences tient sincèrement à remercier les conférenciers et les personnes présentes d'avoir contribué au succès de cette toute première édition des **Ateliers RH d'HortiCompétences**.

Très belle journée!

*Bonne formule au niveau
des ateliers!*

*Très belles
conférences!*

*Bon choix
de conférenciers!*

Concret!



CONCOURS « CHAPEAU, LES FILLES! » : POUR HONORER LES FEMMES CHOISSANT D'EXERCER UN MÉTIER TRADITIONNELLEMENT MASCULIN

Le concours **Chapeau, les filles!** vise à souligner la volonté et les efforts des femmes inscrites à un programme de la formation professionnelle ou technique menant à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin.

Pour être admissible, les candidates doivent répondre à certains critères, à savoir :

- Être inscrite à temps plein à un programme de la formation professionnelle ou technique menant à l'exercice d'un métier traditionnellement masculin et ne pas avoir obtenu plus de deux échecs lors du dernier trimestre de fréquentation scolaire;
- Fréquenter un centre de formation professionnelle, un cégep ou un établissement scolaire privé du Québec;
- Être citoyenne canadienne ou résidente permanente depuis plus d'un an.

En horticulture, trois programmes de formation sont admis à ce concours, soit :

- Le diplôme d'études professionnelles en arboriculture-élagage;
- Le diplôme d'études professionnelles en réalisation d'aménagements paysagers;
- Le diplôme d'études collégiales en technologie de la production horticole et de l'environnement.

Pour plus d'information ou inscription, les personnes intéressées sont invitées à consulter le www.mesrst.gouv.qc.ca. La date limite de participation est le **14 mars prochain**.

RESSOURCES OFFERTES AUX ENTREPRISES PAR EMPLOI-QUÉBEC POUR LA MAIN-D'ŒUVRE

PROGRAMME « DÉCOUVRIR »

Le programme **Découvrir** s'adresse aux entreprises qui souhaitent permettre à des jeunes de moins de 25 ans de vivre une expérience en milieu de travail et de confirmer ou non leur intérêt pour un métier ou une profession. Afin de préparer cette relève, deux types de stages peuvent être offerts par l'entreprise :

- 1-Un stage d'exploration** : l'entreprise confie des tâches concrètes au stagiaire afin de lui offrir une réelle expérience de travail. Ce type de stage peut durer de quelques jours jusqu'à un maximum de 4 semaines.
- 2-Un stage d'observation** : l'entreprise permet au stagiaire d'observer l'environnement de travail et la réalité du métier. Ce type de stage est d'une durée variable.

Pour participer, l'employeur doit sélectionner le ou les emplois à faire découvrir aux jeunes et désigner une personne-ressource qui les accompagnera.

L'entreprise et le stagiaire recevront un soutien personnalisé d'un agent d'Emploi-Québec afin de :

- Définir une offre de stage de qualité;
- Obtenir des candidatures de jeunes de moins de 25 ans intéressés à s'engager dans ce programme;
- Obtenir du soutien pour l'accueil et le suivi des stagiaires;
- Soutenir le stagiaire pour son intégration éventuelle au marché du travail;
- Offrir une visibilité et une reconnaissance publique à l'entreprise pour son engagement social.

Pour plus d'information sur ce programme, les entreprises intéressées peuvent visiter le site Internet d'Emploi-Québec au <http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/decouvrir-une-releve/>.

Pour s'inscrire, elles peuvent communiquer avec le centre local d'emploi (CLE) de leur région. Les entreprises peuvent localiser le CLE le plus près en se rendant à l'adresse suivante : <http://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp>.

SUBVENTION SALARIALE POUR EMPLOYÉS

La subvention salariale pour employés permet aux entreprises de recevoir une aide financière lorsqu'elles accueillent et intègrent des personnes ayant des difficultés à se trouver un emploi. Pour être admissibles à cette subvention, les emplois doivent être à temps plein (30

à 40 h/semaine) ou saisonniers récurrents, ou encore, il doit s'agir de postes vacants ou nouvellement créés.

Le montant de la subvention varie en fonction des difficultés d'intégration de la personne, de ses besoins d'accompagnement et d'encadrement ainsi que de la nature du poste. Quant à la durée de l'aide accordée, elle est généralement de 30 semaines mais peut, exceptionnellement, aller jusqu'à 52 semaines.

Pour plus d'information sur cette subvention, les employeurs peuvent consulter le site Internet d'Emploi-Québec au <http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/subventions-salariales-pour-employes/>.

Les employeurs intéressés par cette subvention peuvent communiquer avec le centre local d'emploi (CLE) de leur région en accédant au localisateur de CLE à l'adresse suivante : <http://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp>.

CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

Le **Contrat d'intégration au travail** est une mesure visant à faciliter l'embauche et le maintien d'une personne handicapée dans un milieu de travail standard. L'aide financière accordée se décline en deux volets :

1-Le soutien salarial : il permet de compenser le manque de productivité de la personne handicapée et l'encadrement supplémentaire requis par ses incapacités fonctionnelles;

2-La couverture des dépenses supplémentaires engagées : l'aide financière peut servir à couvrir les dépenses générées par les aménagements ou les améliorations effectués afin de rendre le lieu de travail accessible ou adapter le poste de travail.

Les emplois admissibles à cette mesure sont les postes vacants ou nouvellement créés, temporaires ou permanents, dans un milieu de travail standard. L'horaire de travail peut être à temps plein, pour un maximum de 40 h/semaine, ou à temps partiel, pour un minimum de 12 heures/semaine.

La durée de l'aide financière est de 52 semaines mais peut être renouvelée sous certaines conditions.

Les entreprises intéressées par le **Contrat d'intégration au travail** peuvent communiquer avec le centre d'assistance au placement au **1 866 640-3059**.

RESSOURCES OFFERTES AUX ENTREPRISES PAR EMPLOI-QUÉBEC POUR LA MAIN-D'ŒUVRE (suite)

PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI (PRIIME)

Cette subvention salariale est accordée aux entreprises qui offrent une première expérience de travail au Québec à une personne immigrante et ce, dans son champ d'expertise. L'aide financière versée se décline en 4 volets :

- 1-Un soutien salarial pour l'intégration en emploi du travailleur. La durée de ce soutien est de 30 semaines ou moins ou peut aller, sous certaines conditions, jusqu'à 52 semaines;
- 2-Un soutien salarial afin d'accompagner ou d'encadrer le travailleur;
- 3-Un soutien financier pour compenser les dépenses engendrées suite à la mise en œuvre d'activités particulières ou à l'adaptation d'outils de gestion des ressources humaines pour tenir compte des particularités d'une main-d'œuvre issue d'autres cultures de travail;
- 4-Un soutien financier pour compenser les dépenses engagées afin de permettre au travailleur de suivre une formation complémentaire.

Pour plus d'information sur ce programme, les entreprises sont invitées à consulter le site Internet d'Emploi-Québec à l'adresse suivante : <http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/integration-des-immigrants-et-des-minorites-visibles/>.

Pour bénéficier de cette subvention, les entreprises peuvent communiquer avec le centre local d'emploi (CLE) de leur région. Pour trouver les coordonnées du CLE le plus près, les entreprises peuvent se rendre à l'adresse suivante : <http://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp>.

SOUTIEN EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les entreprises qui souhaitent obtenir du soutien en matière de gestion des ressources humaines peuvent s'adresser à un conseiller aux entreprises d'Emploi-Québec. Celui-ci pourra dresser un portrait et évaluer

les besoins de l'entreprise. Par la suite, divers services pourront lui être offerts, entre autres :

- Un diagnostic d'entreprise;
- De l'accompagnement de gestion (coaching);
- La mise sur pied d'un comité de concertation;
- Du soutien en gestion des ressources humaines.

En fonction de sa situation financière, l'entreprise pourra même recevoir une aide pouvant aller jusqu'à 50 % des honoraires professionnels.

Pour plus d'information à ce sujet, les entreprises peuvent se rendre sur le site Internet d'Emploi-Québec au <http://emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/gerer-vos-ressources-humaines/soutien-en-gestion-des-ressources-humaines/> ou communiquer avec le centre local d'emploi (CLE) de leur région. Pour trouver les coordonnées du CLE le plus près, le lien suivant peut être utile : <http://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp>.

COMPÉTENCES-ENTREPRISES.NET : SIX NOUVELLES CAPSULES DE FORMATION SONT MAINTENANT DISPONIBLES!

Propulsé par Emploi-Québec Montérégie, le portail www.compétences-entreprises.net diffuse de courtes capsules de formation en ligne et un éventail de ressources afin que les employeurs puissent améliorer leurs compétences en matière de gestion des ressources humaines.

Six nouvelles capsules de formation ont été lancées et portent sur :

- L'accueil d'un nouvel employé;
- La promotion de la reconnaissance au travail;
- Une bonne communication pour mieux collaborer;
- La gestion de l'utilisation des technologies en entreprise;
- L'organisation des réunions d'équipe; et
- La gestion des conflits.

Pour accéder à ces capsules de formation et aux neuf autres disponibles, les employeurs n'ont qu'à s'inscrire gratuitement au www.compétences-entreprises.net.

RESSOURCES OFFERTES AUX ENTREPRISES PAR EMPLOI-QUÉBEC POUR LA MAIN-D'ŒUVRE (suite)

INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES : FAVORISER LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Lancé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en collaboration avec Emploi-Québec, **Investissement-compétences** propose aux entreprises engagées dans la formation de leurs employés en milieu de travail d'obtenir une reconnaissance, d'accéder à une gamme de services-conseils et de bénéficier de mesures de soutien financier.

Les entreprises pour qui la formation est essentielle et qui investissent dans la formation de leurs employés en milieu de travail peuvent le dire haut et fort en adhérant à **Investissement-compétences**!

D'abord, on y adhère en signant un certificat d'engagement reconnu officiellement par le gouvernement du Québec. Un certificat à afficher pour être vu et reconnu en qualité d'employeur et de travailleuse et travailleur faisant partie d'une entreprise qui se préoccupe de la formation continue. Détenir ce certificat atteste aussi l'adhésion à un regroupement d'entreprises qui uniront leurs efforts en vue de :

- Reconnaître que les compétences, l'expérience et le savoir des personnes sont au cœur du succès de l'entreprise;
- Favoriser le développement et la reconnaissance des compétences de toutes les catégories de personnel;
- Reconnaître que la formation de base constitue un déterminant de la qualité de vie des individus;
- Favoriser la concertation entre l'employeur et les travailleuses et travailleurs ou les personnes qui les représentent afin de concevoir un mécanisme de détermination des besoins de formation;
- Favoriser l'investissement dans la formation afin de développer le capital humain et d'accroître la productivité de l'entreprise;

- Donner à la formation une grande importance, tout en tenant compte des impératifs des opérations;
- Privilégier les modes d'apprentissage en milieu de travail afin de favoriser une plus grande participation du personnel.

Investissement-compétences, c'est aussi des mesures et des services pour soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre. De la gestion des ressources humaines à la formation, plusieurs options sont offertes.

Il n'en tient qu'aux entreprises d'entrer dans le mouvement et de rejoindre celles qui ont choisi d'être reconnues pour leur engagement envers la formation continue. **Investissement-compétences** est un pas de plus vers des solutions concrètes aux enjeux de formation continue en milieu de travail.

Pour adhérer ou en savoir davantage, rendez-vous sur le site Internet d'**Investissement-compétences** au www.i-competences.gouv.qc.ca.

HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM LE 1^{ER} MAI 2014

À compter du **1^{er} mai 2014**, le taux général du salaire minimum passera de 10,15 \$ à **10,35 \$** l'heure au Québec. Quant aux salariés au pourboire, le taux du salaire minimum sera porté de 8,75 \$ à **8,90 \$** l'heure.

PROMOTION DE L'HORTICULTURE

HortiCompétences sera présent :

- **Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP)**
Hôtel Hilton Québec, Québec
27 mars 2014
- **Tournée des CSMO – Laval-Lanaudière**
Lieu à déterminer
6 mai 2014

Ce bulletin a été réalisé grâce à une aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail.

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec 